REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel

Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

Commune de la Ville de Genève

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 7 mars 2018

Présents: M. Pascal ALTENBACH (UDC), Mme Ariane ARLOTTI (EàG), M. Jean-Luc von ARX (DC), Mme Olga BARANOVA (S), M. Régis de BATTISTA (S), Mme Fabienne BEAUD (DC), M. Eric BERTINAT (UDC), M. Pierre de BOCCARD (PLR), M. Simon BRANDT (PLR), Mme Natacha BUFFET-DESFAYES (PLR), M. Rémy BURRI (PLR), M. Grégoire CARASSO (S), Mme Anne CARRON (DC), Mme Maria CASARES (S), Mme Alia CHAKER MANGEAT (DC), Mme Marjorie de CHASTONAY (Ve), Mme Jennifer CONTI (S), Mme Laurence CORPATAUX (Ve), M. Emmanuel DEONNA (S), Mme Annick ECUYER (EàG), Mme Hélène ECUYER (EàG), Mme Jannick FRIGENTI EMPANA (S), M. Sami GASHI (DC), Mme Amanda GAVILANES (S), M. Adrien GENECAND (PLR), M. Morten GISSELBAEK (EàG), M. Alfonso GOMEZ (Ve), M. Olivier GURTNER (S), M. Pascal HOLENWEG (S), M. Ulrich JOTTERAND (S), Mme Uzma KHAMIS VANNINI (Ve), Mme Florence KRAFT-BABEL (PLR), M. Jean-Charles LATHION (DC), Mme Christiane LEUENBERGER-DUCRET (S), M. Didier LYON (UDC), Mme Amar MADANI (MCG), Mme Danièle MAGNIN (MCG), M. Antoine MAULINI (Ve), Mme Yasmine MENÉTREY (MCG), M. François MIREVAL (S), M. Léonard MONTAVON (DC), M. Michel NARGI (PLR), M. Jacques PAGAN (UDC), M. Daniel-Dany PASTORE (MCG), Mme Maria PÉREZ (EàG), Mme Patricia RICHARD (PLR), M. Lionel RICOU (DC), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), Mme Michèle ROULLET (PLR), M. Gazi SAHIN (EàG), M. Souheil SAYEGH (DC), M. Pierre SCHERB (UDC), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), M. Daniel SORMANNI (MCG), Mme Brigitte STUDER (EàG), M. Vincent SUBILIA (PLR), Mme Martine SUMI (S), M. Sylvain THÉVOZ (S), M. Olivier WASMER (PLR), Mme Delphine WUEST (Ve), M. Jean ZAHNO (UDC), M. Thomas ZOGG (MCG).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6e et au plus tard du 8e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

   L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

   Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

   Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à *communes.administration@etat.ge.ch*

Le Conseil municipal, réuni en séance [1] *ordinaire* ~~*extraordinaire*~~ [2]

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le 15 mars 2018.

Objet: PR-1249 I

Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 8 670 900 francs, dont à déduire un total de 5 875 900 francs, provenant pour 5 711 200 francs du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) et 164 700 francs du remboursement par les constructeurs des biens-fonds privés pour la construction du centre de tri sélectif, soit 2 795 000 francs net destinés aux aménagements des espaces publics, constitués par l'avenue de Joli-Mont et l'avenue de Riant-Parc (tronçon avenue Louis-Casaï et carrefour giratoire avenue du Mervelet).

Date: 9 mars 2018

Signature/s: Jean-Charles Lathion, président

Martine Sumi, secrétaire